

DEMANDE DE MISE EN SOMMEIL D'UNE ASSOCIATION

Le présent formulaire doit être retourné, rempli et accompagné des pièces conformes à l'article 213 des règlements généraux, à la ligue régionale dont dépend l'association en demande, laquelle transmet le dossier à la F.F.R. via Oval-e (ou, le cas échéant, par courriel à affiliations@ffr.fr) avec son **avis circonstancié**.

Extrait de l'article 213 des règlements généraux :

« Le dossier de demande de mise en sommeil doit comporter les pièces suivantes :

- Copie du procès-verbal de l'assemblée générale de l'association ou de l'organisme dirigeant de l'association concernée, ayant décidé de procéder à sa mise en sommeil ;
- Avis de l'organisme régional indiquant notamment si l'association demanderesse est à jour des sommes éventuellement dues ».

Nom de l'association en toutes lettres :

.....

Numéro d'affiliation F.F.R.

Circonstances de la mise en sommeil :

- ☐ Arrêt d'activité à la demande du club
- ☐ Interruption sur demande de la ligue régionale
- ☐ Liquidation judiciaire

Fait à, le 20.....

Le Président

Le Secrétaire Général

AVIS DE LA LIGUE REGIONALE SUR LA SITUATION COMPTABLE DU CLUB :

- ☐ REGLEMENT DES SOMMES DUES A JOUR
- ☐ RECOUVREMENT DES SOMMES DUES EN COURS

Avis circonstancié et préconisations de la ligue régionale via Oval-e.